



ACADÉMIE DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIVISION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ

Affaire suivie par :

Éric VIEVILLE

Adjoint au chef de la DEP

Tel : 02 31 45 96 93

Mél : dep-adjoint-caen@ac-normandie.fr

Rouen, le 10 décembre 2025

FRANÇOIS FOSELLE,

Secrétaire général de l'académie de Normandie

Virginie BOURDON

Gestionnaire 2nd degré

Tél : 02 31 45 96 97

Mél : dep2d1-caen@ac-normandie.fr

à

Mesdames et messieurs les personnels enseignants
de l'enseignement privé du 2nd degré

Division de l'enseignement privé

2 Place de l'Europe

BP 90036

14208 Hérouville-Saint-Clair Cedex

S/c de mesdames et messieurs
les chefs des établissements d'enseignement
privés sous contrat du second degré,

S/c de mesdames et messieurs les inspecteurs
(IA-IPR et IEN)

Objet : rendez-vous de carrière des personnels enseignants du 2nd degré privé – Campagne
2025/2026

Références :

décret n°2017-786 du 5 mai 2017 ;

décret n°2017-120 du 1^{er} février 2017 ;

arrêté du 5 mai 2017 modifié.

Vous avez été promu :

- au 6^{ème} échelon entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025
- au 8^{ème} échelon entre le 1^{er} mars 2024 et le 28 février 2025
- au 9^{ème} échelon entre le 1^{er} septembre 2024 et le 31 août 2025

Vous êtes concernés par un rendez-vous de carrière (RDVC) au titre de la présente année scolaire, qui vous permettra de faire un point sur votre parcours professionnel et donnera lieu à un bilan de vos compétences. Ce rendez-vous constituera un moment privilégié pour porter un regard sur une période professionnelle donnée, tracer des perspectives d'évolution professionnelle et définir d'éventuelles modalités d'accompagnement (individuel ou collectif).

Vous avez donc été ou allez être destinataires d'un message, via l'application I-Professionnel, vous informant de la programmation d'un rendez-vous de carrière au cours de la présente année scolaire. La date précise de ce rendez-vous de carrière vous sera communiquée au plus tard quinze jours calendaires avant sa réalisation.

J'attire votre attention sur la nécessité de veiller à consulter régulièrement les informations que vous êtes susceptibles de recevoir sur votre messagerie **professionnelle**.

Le lien qui vous sera indiqué dans ce message vous conduira sur le portail « SIAE » (système d'information d'aide à l'évaluation). Vous aurez ensuite à valider la date d'inspection ainsi que celle des entretiens afférents. Un report de cette date est possible sous réserve d'en informer les évaluateurs et que les raisons invoquées relèvent bien du cadre professionnel.

Ce rendez-vous de carrière devra être réalisé **au plus tard le 27 mai 2026**.

En fin d'année scolaire, vous serez informés, par notification dans l'application SIAE et par le biais de votre messagerie professionnelle, de la mise à disposition des appréciations des évaluateurs (inspecteur et/ou chef d'établissement) et du compte-rendu de ce rendez-vous de carrière. Vous disposerez alors d'un délai de quinze jours calendaires pour formuler des observations.

A l'issue de ces opérations, l'autorité hiérarchique arrêtera une appréciation finale qui sera déterminée à partir de l'examen de tous les éléments qui constituent le rendez-vous de carrière, à la fois l'appréciation sur les items déclinés sur les axes de compétences et l'appréciation générale émise par les évaluateurs.

A partir de ces éléments, une analyse rétrospective du parcours de chaque agent sera réalisée à l'échelon académique pour tous les personnels évalués sur la même période.

L'appréciation finale ne se réduira donc pas à la compilation des niveaux d'appréciation sur chaque item.

J'attire votre attention sur le fait que l'appréciation finale sera prise en compte dans le cadre des travaux de promotion de carrière qui répondent à un cadre réglementaire contraint :

- A la suite de chacun des deux premiers rendez-vous de carrière, 30% des personnels concernés peuvent bénéficier d'un avancement accéléré d'échelon d'une année (du 6^{ème} vers le 7^{ème} échelon ou du 8^{ème} vers le 9^{ème} échelon).
- Pour le troisième rendez-vous de carrière et l'avancement à la hors classe qui en découle, les niveaux d'appréciation finale sont portés selon la cible de :
 - o 30% d'appréciations « Excellent »
 - o 45% d'appréciations « Très satisfaisant ».

A cet égard, il est important de souligner que l'avis final « Satisfaisant » doit s'entendre comme une évaluation appréciée positivement.

Cette appréciation doit être portée à tout agent exerçant correctement ses missions dans son établissement.

Je souhaite que vous puissiez tirer bénéfice des temps d'échange que vous pourrez avoir lors de ce rendez-vous de carrière, tant avec le corps d'inspection qu'avec votre chef d'établissement, dans un cadre d'accompagnement et de validation de vos compétences.

La campagne de rendez-vous de carrière est depuis la rentrée 2022 gérée à l'échelle normande pour les cinq départements de l'académie.

Vos interlocuteurs sur ce dossier seront Monsieur Éric VIEVILLE et Madame Virginie BOURDON, dont les coordonnées figurent en référence du présent courrier, et qui restent à votre disposition pour tout complément d'information.

signé

François FOSELLE